ARRETE MUNICIPAL N° 2026/102
Fête Foraine
Du 13/10/2026 au 02/11/2026

LE MAIRE DE MONTFORT LE GESNOIS,

VU

- Le Code Général des collectivités territoriales et ses articles 2211-1, 2212-2, 2212-5, 2213-1, 2213-2, 2213,4
- Vu la demande formulée le 16 mars 2026, par Monsieur DELORME Lucien, pour installer un manège enfantin et divers jeux, du 13/10/2026 au 02/11/2026.

ARRETE

Article 1 : Une fête foraine sera installée sur la place de la Libération du 13/10/2026 au 02/11/2026

Article 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur la place de la Libération du 13/10/2026 au 02/11/2026 inclus.

Article 3 : Des panneaux de signalisation seront posés au lieu nécessaire une semaine avant l'interdiction de stationner.

Article 4 : Le forain est tenu de veiller à l'application des règles sanitaires en vigueur et sous son entière responsabilité.

Article 5 : Cet arrêté est susceptible d'être modifié ou suspendu en raison d'une éventuelle évolution du Covid-19.

Le présent arrêté sera transmis à l'organisateur et à la Brigade de Gendarmerie de Saint Mars la Brière.

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 10 août 2026
Pour le maire et par délégation,

La 1ère Adjointe au Maire
Yvette BULOUP

MAIRIE DE MONTFORT-LE-GESNOIS (Sarthe)